

### Conservatoire National de Région - Encaissement et réaffectation de subvention

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Le Ministère de la Culture a décidé d'allouer un crédit de 20 000 F pour permettre de réaliser la création de l'oeuvre de Marie-Hélène FOURNIER «Le vent soufflera toujours» : il s'agit d'une aventure pédagogique autour d'un compositeur pour 450 élèves et une douzaine de professeurs. Ce travail a constitué pour le Conservatoire National de Région la première expérience d'importance au niveau de la création d'une oeuvre.

Sur avis favorable de la Commission Culturelle, il est proposé au Conseil Municipal d'ouvrir au budget supplémentaire de l'exercice courant les crédits nécessaires à l'encaissement de cette subvention et à sa réaffectation dès réception des fonds :

- en recettes au 92.311.74718 CS 46000 (participations de l'Etat)
- en dépenses au 92.311.64131 CS 46000 (rémunération principale - personnel non titulaire).

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

*Récépissé préfectoral du 20 mai 1999.*